

C'est devant une quarantaine de personnes que Gilles Desbrosses, président de l'Amicale accueille Jean-François Le Borgne et présente les grands principes de la laïcité, ses fondements juridiques, son enracinement en France au XX^e siècle, et les enjeux actuels pour le vivre avec les autres, autant de sujets repris par le conférencier.

Jean-François Le Borgne évoque sa surprise, lorsque président de la Ligue dans le Loiret, il perçut, de la part de plusieurs associations laïques adhérentes, l'idée selon laquelle la laïcité serait devenue un facteur d'exclusion, de rejet de l'autre.

Il évoque alors, un livre de Jean Baubérot *Les sept laïcités françaises* qui illustre les diverses opinions et esquisses des solutions. Il cite également les travaux d'Henri Pena-Ruiz, Catherine Kintzler et Michel Mialle.

La Ligue a évolué depuis 1905 sur la question de la laïcité : cataloguée à l'origine comme une association de « bouffeurs de curés » et maintenant soupçonnée d'être laxiste ! La plupart des jeunes en formation à l'ESPE ne se sentent pas concernés et estiment ringard ce concept. Leurs questions révèlent une profonde ignorance des valeurs de la laïcité.

Litré en 1880 distinguait les catholiques du parti catholique, Condorcet en 1792 distinguait les Hommes qui raisonnent des Hommes qui croient.

Jean Baubérot estime que pour arriver à la laïcité de compromis il a fallu arriver à un accommodement raisonnable.

Puis le conférencier brosse une fresque historique de la laïcité en passant par la Commune de Paris, Gambetta et son slogan '*Le cléricalisme, voilà l'ennemi*' qui ne nie pas pour autant la religion, Jules Ferry avec les lois scolaires suivies des lois de 1901 sur les associations, de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, Ferdinand Buisson.

Au passage il rappelle des connivences entre une extrême droite antisémite et cléricale et une extrême gauche antisémite et anticléricale.

La loi de 1905 s'attaque aux congrégations non reconnues mais elle est le fruit d'un compromis équilibré entre les positions d'Aristide Briand et de Jean Jaurès qui a pu faire passer le respect de la liberté de conscience.

Après le difficile épisode des Inventaires en 1906, la loi s'est appliquée sereinement jusqu'en 1958, sauf pendant l'épisode de Vichy.

En 1990, Pierre Joxe lance le conseil de réflexion sur l'islam de France ; en 1997 Jean-Pierre Chevènement propose un texte de négociation dont un élément, le

Jean-François LE BORGNE est ancien professeur d'université, ancien professeur de classes préparatoires en lycée, ancien Inspecteur pédagogique régional et ancien président de la Ligue de l'enseignement du Loiret.



droit de changer de religion et de conviction est refusé par les représentants des musulmans.

La France a oublié dans sa réflexion la question de la colonisation et de la décolonisation : le tragique revirement de Guy Mollet sur l'indépendance de l'Algérie, conduisant à la guerre ; la décision de Valéry Giscard d'Estaing sur le regroupement familial, dont les conséquences n'ont pas été maîtrisées.

Il note des ambiguïtés sur la construction des mosquées avec la Grande mosquée de Paris construite en 1924 avec des fonds publics alors que la grande mosquée de Lyon a été financée en 1994 par l'Arabie Saoudite.

On s'interroge sur les raisons des crispations de notre société depuis une quinzaine d'années avec une mise en perspective des deux France d'Hervé le Bras et une inversion des territoires de laïcité où on se satisfait de l'accommodement raisonnable, situés dans l'ouest mais plus dans l'est de la France !

J-F Le Borgne évoque au passage les positionnements extrêmes d'hommes politiques de gauche (Paul Fort, Marcel Déat, René Belin) et le prosélytisme d'un élu d'Orléans, Pierre Gabelle, en faveur de l'enseignement privé catholique.

Puis il rappelle les lois Debré, Guermeur, le projet de loi Savary en 1984 où François Mitterrand a renoncé pour apaiser la contestation, la loi de 1994.

Face au consumérisme scolaire des parents, face à l'extinction progressive des engagements en faveur de la laïcité, des associations comme le CNAL, la FCPE se sont assoupies.

Viennent en outre les phénomènes de mondialisation, l'impact de septembre 2001, le libéralisme, l'individualisme qui conduisent à une indifférence des nouveaux enseignants sur la question de la laïcité.

L'auditoire demande alors à nos deux parlementaires, le sénateur Jean-Pierre Sueur et la députée Valérie Corre d'intervenir.

Un débat riche se construit avec des références à un rapport ministériel (rapport Obin de 2004 *Signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les Écoles*) et parlementaire (de juillet 2015 *Faire revenir la République à l'école*) qui traitent des difficultés rencontrées par les enseignants.

Le débat se conclut avec une invitation à la journée de la laïcité, fêtée par un spectacle, le 9 décembre à Chécy.